



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

Séance du 13 novembre 2023  
Délibération n° 2023/47

Le treize novembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	<b>Présents :</b> SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, HURTAUD Christa, GUILLOT Annie  <b>Absents :</b> TRAIN Francis (excusé - pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), DROUET Ludovic (excusé – pouvoir JAUNAS Florent), GIMONNEAU Linda (excusée – pouvoir HURTAUD Christa), OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia,
--	---

<b>Secrétaire de séance :</b> DUPONT Anny-Claude	<b>Séance ouverte à :</b> 20h30
<b>Auteur de l'acte :</b> SOUSSIN Jean-Michel	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b> 21 NOV. 2023
<b>Convocation envoyée le :</b> 7 novembre 2023	<b>AR Préfecture :</b> 017-211701743-20231113-2023_47-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b> 7 novembre 2023	<b>Date de publication sur le site internet :</b> 22 novembre 2023

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération modificative pour le remplacement de la porte de la chaufferie de la mairie suite vandalisme**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la porte du local où se trouve la chaufferie de la mairie a été vandalisée dans la nuit du 29 au 30 juin 2023. Un expert, désigné par notre assurance, est venu constater les dégâts. La porte 2 vantaux en aluminium a été déformée et n'est pas réparable, elle doit être remplacée.

Le Maire présente le devis qu'il a reçu de l'entreprise EURL Serrurerie Peneaud d'un montant total TTC de 3 949,74 €.

Il précise que ces travaux n'ont pas été prévus au budget et propose la modification suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21311 (21) - 951 : Bâtiments administratifs	4 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	4 000,00
	4 000,00		4 000,00



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	4 000,00	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale (	4 000,00
	4 000,00		4 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>8 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>8 000,00</b>

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification de crédits proposée afin de pouvoir faire effectuer les travaux de remplacement de la porte de la chaufferie de la mairie par l'entreprise EURL Serrurerie Peneaud pour un montant total TTC de 3 949,74 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,  
Anny-Claude DUPONT

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.